



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13 Association régie par la loi du 1-7-1901

Menton le samedi 2 mai 2009

«civilite» «Prénom» «Nom»
«adresse1»
«adresse2»
«code» «ville»

«civilite»,

—
Nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine assemblée générale :
—

Samedi 20 juin 2009 à 17h
Résidence du Louvre avenue Boyer
06500 Menton.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du Procès verbal de la précédente AG qui vous a été envoyé et qui est également à votre disposition http://aspona.free.fr/vie/bulletin_sept_08_cr_ag.pdf**
- 2. Compte rendu financier et quitus**
- 3. Compte rendu d'activité et quitus**
- 4. Autorisation donnée au Président d'ester en justice, décision qui sera validée par la suite en Conseil d'Administration.**

5. Appel à candidature pour aider le fonctionnement du bureau

Nous ne sommes que quelques bénévoles et nous ne pouvons répondre à tous les dossiers. Si vous voulez participer aux activités de l'ASPONA, renvoyez nous rapidement le coupon au dos de cette feuille.

6. Activités du site Internet de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>

7. Dossiers en cours : Zones Natura 2000, Traitement des eaux usées et des déchets, stations d'épuration, aménagement des plages de Roquebrune, aide aux adhérents, rencontres avec M J.C. Guibal et M P. Césari, le solaire à Menton, les platanes du jardin Bioves, le prix de l'eau ...

Intervention suivie d'un débat

Thème : Chemins et tourisme durable

Les chemins à Menton sont trop souvent soit abandonnés soit intégrés à des opérations immobilières. Nous avons reçu nombre de témoignages de chemins qu'il n'est plus possible d'emprunter en raison de leur dégradation. L'ASPONA veut constituer un groupe de réflexion pour que cette partie de notre patrimoine subsiste.

Les différents points de l'ordre du jour seront illustrés par une projection de textes et d'images sur écran.

Cordialement

Jean Delerue